

Jeux dans une caisse à sable

LE BEAU SUSPENSE que nous offre ces jours l'Amérique! En comparaison, la course à la succession d'Adolf Ogi fait figure de promenade de santé. Les socialistes tentent bien de secouer la formule magique en proposant à leurs compères bourgeois un ménage à trois excluant l'UDC. Mais la démarche est si maladroite qu'on peut à juste titre soupçonner la social-démocratie de vouloir d'abord faire parler d'elle. Car la tactique politique ne peut se soustraire à une stricte chronologie: d'abord négocier dans les coulisses et assurer ses arrières avant de claironner ses exigences sous le feu des projecteurs.

D'ailleurs radicaux et démocrates-chrétiens déclinent poliment l'invitation.

Il n'en faut pas plus pour susciter la déception, voire la colère, de commentateurs frustrés de voir gâchée l'occasion de mettre au placard une formule magique responsable d'un immobilisme insupportable. A quand donc un Conseil fédéral plus cohérent, des camps politiques plus tranchés, une polarisation des forces qui permettrait l'affrontement entre une coalition gouvernementale dotée d'un programme et une opposition? Que citoyennes et citoyens sachent enfin à quel saint se vouer.

En politique, l'esprit de géométrie peut satisfaire le goût pour les schémas carrés et les institutions tracées au cordeau. Mais il conduit à des jeux de caisse à sable déconnectés de la réalité, en l'occurrence les problèmes collectifs qui demandent réponse. Bien sûr on peut imaginer un gouver-

nement de centre-gauche sans l'UDC, ou de centre-droit d'où les socialistes seraient absents. Mais avec quelles conséquences? La formation exclue se livrerait alors à un travail de sape systématique par le biais du référendum. Les conservateurs, à la fin du 19^e siècle, ont pratiqué avec succès cette stratégie, jusqu'à ce que leur adversaire radical leur fasse une place au Conseil fédéral. Le retour à un tel scénario rendrait plus difficile encore la prise de décision dont on dénonce la lenteur actuelle. Avec à terme le retour du mouton noir au bercail gouvernemental.

On rétorquera qu'aujourd'hui déjà l'UDC pratique une opposition musclée. C'est vrai. Mais les socialistes ne sont pas en reste. Et à l'occasion, les autres partis bourgeois eux-

mêmes tâtent de la dissidence. Telle est la logique des institutions helvétiques. La recherche du consensus sans coalition stable. Et le peuple tranche en dernière instance. Dans ces conditions, il est vain de rêver à une alternance. A moins de supprimer les droits populaires.

La recherche d'une candidature molle pour succéder à Adolf Ogi relève elle aussi du jeu de bac à sable. La concordance ne peut s'édifier qu'avec des magistrats représentatifs, susceptibles de travailler collégialement et capables tout à la fois de relayer les idées de leur parti au sein du Conseil fédéral et de défendre les options de ce dernier devant leur parti. A cet égard la magistrature Ogi ne fut qu'une parenthèse qu'il faut maintenant refermer. JD

La magistrature Ogi ne fut qu'une parenthèse qu'il faut maintenant refermer

Les votes des parlementaires, en chiffres

Peut-on situer les parlementaires et leurs groupes sur une échelle? Pas difficile en soi et relativement instructif, mais non sans danger.

DEUX CHERCHEURS DE l'Université de Fribourg, Bruno Jeitziner et Tobias Hohl, se sont livrés à un exercice simple et scolaire. Pour la première année de la législature, ils ont noté les parlementaires fédéraux, non sur la qualité de leur travail, de leurs interventions, de leurs amendements, mais sur leur vote. Le but est d'aboutir à une échelle et un positionnement de -10 tout à fait à gauche à +10 tout à fait à droite. Une quarantaine de votes ont été retenus, la position de gauche et de droite relevée pour chaque parlementaire du Conseil national; les moyennes ont été faites, puis le classement. Méthodologiquement l'exercice a ses limites, car la position de gauche ou de droite est définie en fonction de la détermination des partis dits de gauche ou de droite. On retrouve donc ce qu'on a préjugé: le parti socialiste est à gauche et l'UDC à droite. L'intérêt est plutôt dans les comparaisons internes ou de parti à parti.

Quelques observations

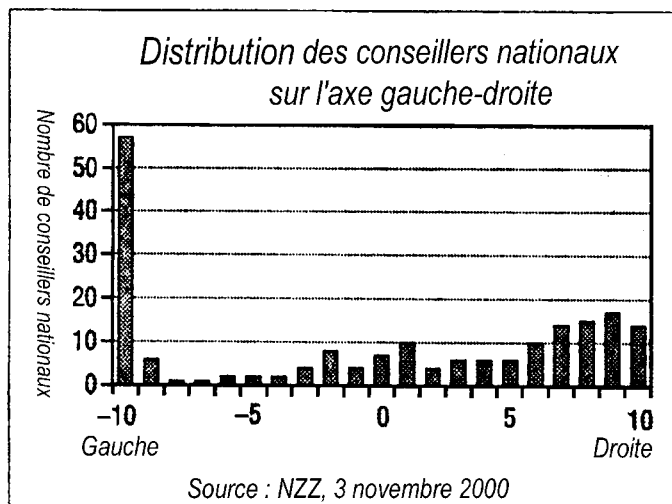
Le parti socialiste est le plus compact ou monolithique. La grande majorité du groupe affiche un -10 qui efface les différences de tempérament ou d'approche des problèmes. Andreas Gross ou Rudolf Strahm ou Nils de Dardel, tous obtiennent les -10 du bon élève.

Les écarts faibles ne sont guère interprétables: Jean-Claude Rennwald -9,8 comme Simonetta Sommaruga ou Peter Vollmer. Cette homogénéité efface toute différence de langue ou de sexe. Les choix oppositionnels sont donc prévalents.

L'UDC tend à l'homogénéité (+10) autour du bloc zurichois. Mais en comparaison des socialistes, des divergences fortes subsistent (de +1 à +10). Les femmes à l'évidence (mais elles ne sont que trois) et les Romands (mais moins qu'ils aiment à le faire croire) marquent leur différence. Le parti radical est clairement positionné à droite, malgré des Romands nettement plus nuancés. Pas besoin de regarder longtemps les chiffres pour être convaincu qu'il ne va pas rejeter l'UDC dans l'opposition. En revanche, le PDC apparaît clairement comme un parti centriste selon un éventail qui va de -7,2 à +5,2, le median se situant pratiquement au centre, -0,9. Les Romands et les femmes contribuent à ce positionnement. A l'évidence ce parti ne joue pas le rôle qui pourrait être le sien: son image droitrière et les chiffres ne coïncident pas; il n'assume pas sa position centriste.

Pour conclure

L'exercice des politologues fribourgeois n'est pas sans enseignement. Malgré la tendance à l'homogénéisation des ailes, il révèle plus de diversité et d'indépendance qu'on ne l'imagine. Mais ce comptage, s'il répond, partiellement, à la question démocratique « que font nos parlementaires? », a l'inconvénient, sous cette forme, de pousser au conformisme de groupe. ag



Dans ce schéma, on est frappé par le regroupement à gauche, sans dispersion, des socialistes et des verts. A relativiser toutefois, car les objets retenus comportaient beaucoup de votes finals ou d'appels nominaux qui sont particulièrement politisés – la réalité est moins schématique.

Emmen la mal aimée naturalise plus souvent que Renens ou Vevey

La naturalisation dans la commune d'Emmen est devenue le symbole de l'horreur xénophobe. Mais les chiffres que vient de publier l'Office fédéral de la statistique nous incitent à plus de prudence. Le taux de naturalisation de la ville de Renens est trois fois plus faible que celui de la commune lucernoise unanimement décriée. La propension à la naturalisation dépend d'abord de la volonté des étrangers à demander le passeport suisse. Et accessoirement de la complexité de la démarche ou de l'attitude des autorités qui octroient la nationalité.

L'ENCOURAGEMENT À LA naturalisation est un thème d'actualité. En octroyant plus largement le passeport à croix blanche, on dégonfle la statistique des étrangers résidant en Suisse. C'est une réponse à ceux qui, statistique au poing, partent en guerre contre la surpopulation étrangère. L'encouragement à la naturalisation est aussi l'argument avancé par toutes celles et tous ceux qui s'opposent à l'octroi du droit de vote des étrangers au niveau cantonal. L'étude que vient de réaliser une équipe de chercheurs de l'Université de Neuchâtel sur mandat fédéral* montre que le taux de naturalisation dépend de facteurs multiples et qu'il n'y a pas de remède miracle pour faire gonfler l'effectif des nouveaux Suisses.

Une procédure fort compliquée

L'acquisition de la nationalité suisse est longue et compliquée. Elle exige, avec des allers et retours difficilement compréhensibles, le feu vert de la commune, du canton et de la Confédération. Elle demande à l'étranger d'être intégré dans la communauté, de s'être accoutumé au mode de vie suisse, de

respecter l'ordre juridique et de ne pas compromettre la sécurité intérieure. S'il répond à ces critères, l'étranger peut demander sa naturalisation après douze ans de séjour en Suisse. Les jeunes bénéficient d'un avantage. Les années comptent double entre l'âge de dix et de vingt ans.

Autre privilégié, le conjoint d'un partenaire de nationalité suisse se voit appliquer la procédure de naturalisation facilitée. Le délai de carence est ramené alors à trois ans de vie en Suisse en communauté conjugale.

La naturalisation facilitée, introduite en 1992, a augmenté sensiblement le nombre des naturalisations. Le taux des personnes « naturalisables » qui était inférieur à 0,5% en 1992 dépasse maintenant 1,5%. L'accès facilité à la nationalité du conjoint a donc exercé un certain attrait. Mais il serait faux d'espérer qu'une procédure simplifiée pour tous entraînerait des naturalisations massives. En effet, les cantons qui ont raccourci leur procédure interne ne sont pas les champions du taux de naturalisation. D'autre part, l'octroi de la nationalité varie fortement de commune à commune à l'intérieur d'un même canton. C'est singulièrement le cas dans le canton de Vaud (voir tableau ci-dessous).

Le pays d'origine

Les chercheurs de Neuchâtel ont pu dégager le facteur le plus important agissant sur le taux de naturalisation: le pays d'origine du demandeur.

Origine	Taux de naturalisation
Viêt-Nam	8,88%
Apatrides	7,06%
Afrique	5,39%
Reste de l'Asie	5,09%
ex-Yougoslavie	2,13%
France	1,78%
Allemagne	1,31%
Italie	0,57%
Portugal	0,50%
Espagne	0,33%

Ces chiffres montrent que l'attractivité du passeport suisse est perçue de manière très différente en Europe et dans le tiers-monde. L'ex-Yougoslavie est dans une position médiane. La perspective du retour dans son pays d'origine dans des conditions favorables semble jouer un rôle important. L'Asiatique ou l'Africain voient leur avenir en Suisse. L'existence du passeport européen diminue l'attrait du passeport à croix blanche. La possibilité d'être double national joue également un rôle. Le Français qui demande la nationalité suisse peut rester français. Ce n'est pas le cas pour l'Allemand. C'est possible depuis peu seulement pour l'Italien. Les adversaires du droit de vote aux étrangers demandent un geste préalable d'intégration: le dépôt d'une demande de naturalisation. Mais cette démarche n'est pas liée au degré d'intégration. Bien admis et à l'aise dans notre pays, les Européens sont ceux qui ont le moins envie de devenir Suisses. *at*

*Les naturalisations en Suisse, Office fédéral de la statistique, Neuchâtel (commande par fax 032 713 60 61).

Dans le canton de Vaud

Commune de plus de 10 000 habitants	Taux de naturalisation (en % de personnes naturalisables)
Pully	1,75%
Lausanne	0,89%
Yverdon	0,55%
Vevey	0,50%
Renens	0,39%

Pour mémoire, la moyenne suisse du taux de naturalisation est de 1,02%. La commune lucernoise de Emmen a un taux de 1,12%.

Touche pas à mon ambulance!

Le service des transports sanitaires genevois est inefficace.

Mais les volontés de changement se heurtent à la résistance des fonctionnaires.

Le référendum est lancé.

L'AFFAIRE NE MÉRITERAIT pas une ligne si elle n'illustrait la triste habitude genevoise de prendre les taupinières pour des montagnes. En clair, l'intérêt public sert de cache-sexe à la défense d'intérêts très particuliers.

Genève se distingue par l'organisation déplorable de son service de transports sanitaires d'urgence. Trois centrales téléphoniques, cinq numéros d'entreprises privées, un découpage du territoire tout sauf fonctionnel. Résultats: plusieurs ambulances arrivent sur les lieux d'un accident, parfois sans médecin alors que ce dernier serait indispensable, une ambulance tarde à arriver parce qu'elle vient de loin alors qu'un véhicule plus proche n'est pas sollicité. Bref, une anarchie indigne d'une grande agglomération.

La solution est simple. Une seule centrale téléphonique dirigée par un médecin, attribution de l'intervention en fonction du seul critère de l'efficacité, tarif forfaitaire unique, création d'une brigade sanitaire cantonale re-

groupant les véhicules publics et leurs personnels. Rien que de très logique et qui n'a que trop tardé.

Référendum en vue

Mais voilà, la brigade sanitaire de la police – une poignée de gendarmes formés comme ambulanciers – refuse d'être intégrée à ce nouveau dispositif, quand bien même les droits et le statut de ses membres restent inchangés. Les syndicats de la police ont donc déposé un référendum, rejoints par la fine fleur de l'extrême-gauche et le Cartel intersyndical de la fonction publique. Ils ont réussi à susciter pas moins de dix-huit comités de soutien. Au plat principal de l'argumentaire des référendaires: la défense du service public – qui, comme la pomme de terre, est bon à tout faire. Christian Grobet, la tête pensante de l'Alliance de gauche, n'a-t-il pas déclaré: «Si j'étais victime d'un accident, je préférerais nettement être transporté par un fonctionnaire». Vite, appelez une ambulance. *jd*

ÉLECTIONS AMÉRICAINES

Une personne, une voix

LA CONFUSION QUI a prévalu à l'issue de l'élection présidentielle américaine a au moins un mérite. Elle nous a remis en mémoire certains aspects problématiques du mode de scrutin outre-Atlantique. En effet, si Georges W. Bush est finalement déclaré vainqueur grâce aux voix des grands électeurs de Floride, son adversaire Al Gore n'en aura pas moins obtenu la majorité des suffrages du peuple américain.

Distorsion difficile

Certes une telle contradiction est extrêmement rare, mais elle indique que, dans la démocratie américaine, le principe «une personne, une voix» n'est pas respecté. Tel était bien d'ailleurs la volonté des Pères Fondateurs, qui manifestaient une profonde méfiance à l'égard du peuple, incapable à leurs yeux de procéder à un choix raisonnable. D'où cette procédure en deux temps qui confie à un collège restreint

de notables le soin de désigner le nouveau président. Une procédure qui, par ailleurs, favorisait les Etats esclavagistes du Sud. En effet, les esclaves n'ayant pas le droit de vote, les Etats du Sud auraient été désavantagés en cas d'élection directe. En choisissant un système indirect et en fixant le nombre des grands électeurs en fonction du nombre de députés envoyés à Washington par chaque Etat, nombre calculé en proportion de la population, le Constituant a au contraire valorisé le poids électoral du Sud.

Au titre du principe «une personne, une voix», la Suisse n'est pas au-dessus de tout reproche. Nous avons déjà relevé, à l'occasion des élections fédérales, que le découpage en circonscriptions cantonales favorisait les grands partis dans une dizaine de cantons les moins peuplés. Mais cette inéquité est moins visible que celle qui peut porter un candidat minoritaire à la présidence des Etats-Unis. *jd*

L'art de capituler sans conditions

Le Conseil fédéral se prend les pieds dans le téléphone sans fil.

AINSI DONC, APRÈS avoir claironné pendant des mois que la vente des licences UMTS rapporterait environ six milliards, l'Office fédéral de la communication (OFCOM) n'a pas osé les brader immédiatement à 200 millions. Cet été encore, le Conseil fédéral affirmait avec aplomb que la mise aux enchères au prix le plus élevé possible était la solution la plus rationnelle sur le plan économique. Or dans le *TagesAnzeiger* de lundi 13 novembre, on assiste à un spectaculaire virage sur l'aile: le directeur de l'OFCOM nous explique en effet, avec le même aplomb, que désormais c'est l'inverse qui est vrai. En offrant les licences pour des cacahuètes, on éviterait que l'utilisateur final ne paye des prix excessifs.

Poser des conditions-cadre claires

Malheureusement, tant l'ancienne que la nouvelle doctrine sont totalement infondées. L'assainissement des finances publiques grâce à ces six milliards que les concessionnaires répercuteront sur les consommateurs est un non-sens. C'est une sorte d'impôt déguisé à la consommation, la base légale et l'égalité de traitement en moins. En provoquant une distorsion inutile de l'équilibre micro-économique, on s'éloigne de «l'optimum» tant prisé par les adeptes du marché: en d'autres termes, la prospérité sera réduite dès lors que l'on n'utilisera pas assez les avantages de cette nouvelle technologie en raison de son prix artificiellement élevé.

Quant à la nouvelle doctrine, elle méconnaît la possibilité d'ententes oligopolistiques. Or il se trouve que le cas de figure qui nous occupe est exactement celui que l'on présente aux étudiants de première année en économie: quelques producteurs d'une branche dans laquelle les investissements sont lourds et les coûts marginaux bas s'entendent pour imposer leur prix à une infinité d'acheteurs. Ces conditions étant réunies, les trois opérateurs UMTS privés et Swisscom – qui se comporte comme un privé – n'auront aucune difficulté à s'entendre pour imposer au consommateur final le prix qui optimise leur bénéfice.

Ce n'est pas la gentille surveillance de la Commission de la concurrence ou de l'OFCOM qui va décourager les oligopolistes. L'acheteur danois de DiAx et Sunrise vient le démontrer à nouveau qui tient le couteau par le manche, en imposant pendant le week-end une fusion qui a ridiculisé le Conseil fédéral. Dans un registre proche, DiAx, Orange et Swisscom en font depuis des années la démonstration en imposant des prix surfaits pour les communications du réseau fixe vers le réseau mobile. Le problème est aggravé par le fait que les agissements en Suisse des groupes internationaux échappent à la surveillance anti-trust de Bruxelles, nettement plus redoutable que celle de Berne. Affirmer que le bradage des licences UMTS garantit des prix modérés dénote donc au mieux une bonne dose de naïveté, au pire une mauvaise foi suspecte.

La voie française est bien meilleure

L'inconsistance de l'ancienne et de la nouvelle doctrine mettent en évidence que la solution dite du «concours de beauté» est la meilleure: en échange d'un prix modéré de la licence, l'Etat impose aux entreprises des exigences en matière de rapidité de mise en œuvre, de couverture du territoire et pourquoi pas de prix pour l'utilisateur final. Cette voie, choisie par la France, part du principe que l'Etat doit poser les conditions-cadre pour la prospérité économique plutôt que freiner et renchérir l'innovation technologique. En outre, elle permet aux entreprises d'investir davantage et plus vite dans les équipements UMTS, très onéreux, en leur épargnant de se saigner aux quatre veines pour acquérir les licences. En termes d'intérêt général, la voie française convainc nettement plus que celle choisie par le Conseil fédéral, laquelle consiste à spéculer sur le futur – et fumeux – produit de la mise aux enchères UMTS pour financer des caudaux fiscaux.

Mains publiques

En soi, la solution du concours de beauté ne bannit pas le risque d'oligopole. Toutefois, elle limite les risques

de dérapage, ceci pour deux raisons. D'une part, l'Etat est plus à l'aise pour surveiller les prix s'il a préalablement fixé des règles du jeu claires et s'il s'est abstenu de racketter les entreprises. D'autre part, l'Etat peut décider d'attribuer d'office à un opérateur public une des licences. S'il exerce sérieusement son rôle d'actionnaire majoritaire, l'Etat peut alors imposer à son opérateur de ne pas jouer le jeu de l'oligopole, empêchant ainsi les autres de pratiquer des prix surfaits.

On notera au passage qu'il s'agit là d'un argument décisif en faveur du maintien d'un opérateur directement en mains publiques, même dans un marché libéralisé.

Capitulation

Si l'OFCOM n'interrompt pas définitivement la mascarade suspendue lundi matin et octroie les licences pour 200 millions, le Conseil fédéral aura inauguré une troisième voie entre le concours de beauté à la mode française et les enchères à la mode anglaise: celle de la capitulation sans conditions. En attendant de savoir à qui profite le crime, on peut déjà en conclure que n'est pas qui veut un Tony Blair ou un Lionel Jospin. *mn*

FISCALITÉ

Gains en capitaux

LE CONSEIL FÉDÉRAL renonce à imposer les gains en capitaux. Ce faisant il accepte que ne soit pas respecté un principe fondamental de l'égalité de traitement fiscal: celui de prendre en considération tous les revenus quelle que soit la source de ces revenus. C'est un principe qui avait été prédominant aux yeux des experts consultés par le Département des finances qui, à la majorité, avaient recommandé cette imposition. Pour une fois les experts n'avaient pas abouti à la conclusion souhaitée par le pouvoir qui les avait mandatés. Qu'à cela ne tienne, celui-ci a suscité d'autres expertises plus favorables à ce que de toute façon il était décidé à faire. *ag*

L'éthique et les sciences humaines ne sont pas des sciences vassales

Par Denis Müller, professeur d'éthique à la Faculté de théologie, président du Département interfacultaire d'éthique de l'Université de Lausanne

Le temps des tours d'ivoire est révolu, constate Denis Müller, professeur d'éthique à l'Université de Lausanne. Il plaide pour une véritable complémentarité entre sciences humaines et sciences de la vie.

ANDRÉ GAVILLET S'INTERROGE sur le danger menaçant les sciences humaines, qui pourraient se contenter « d'accompagner vasalement la révolution génétique » (*Domaine Public* 1450, 10 novembre 2000). A vrai dire, c'est un risque qui n'a cessé de nous occuper depuis le lancement du projet triangulaire. Le pôle de sciences humaines, intitulé IRIS (Intégration, Régulation et Innovation Sociales) a été compris, à tort de mon point de vue, comme une mise au pas des sciences humaines, sans voir que dans toute intégration et dans toute régulation étaient en jeu des éléments critiques. On a sous-estimé, par ailleurs, l'importance de l'innovation.

Pour une éthique transdisciplinaire

Cela dit, le projet triangulaire a fortement évolué, que ce soit à cause d'événements externes (notamment la nomination de MM. Aebischer et Catsicas à l'EPFL) ou à cause de processus internes de dialogue entre les partenaires et de reformulation des objectifs scientifiques. Ainsi, le projet d'éthique déposé par cinq instances de l'UNIL, de l'UNIGE et de l'EPFL est certes centré sur les sciences et les techniques du vivant, mais il en appelle clairement à une éthique interdisciplinaire, transdisciplinaire et critique. D'autre part, il entend éviter toute instrumentalisation de l'éthique par la génomique ou par la génétique. Il faut d'ailleurs noter que des voix commencent à se faire entendre, au sein des biologistes eux-mêmes, pour relativiser l'universalité et la pérennité de la génomique, qui pourrait bien s'avérer une mode assez passagère.

Pas assez d'enseignement de l'éthique

Le petit monde universitaire suisse n'a pas encore pris conscience que l'éthique s'est développée de manière considérable dans les universités du monde entier. Cela ne concerne pas seulement la bioéthique ou l'éthique biomédicale, mais aussi la philosophie morale, le bio-droit et l'éthique théologique. Dans bien des facultés de lettres, la philosophie mo-

rale et l'éthique appliquée sont quasi inexistantes ou sous-développées. Les facultés de médecine ne sont pas encore parvenues à instituer de véritables enseignements obligatoires en éthique. En faculté de droit et en HEC, les enseignements d'éthique demeurent des parents pauvres. La situation dans la recherche est encore plus catastrophique. Bref, le succès public et médiatique de l'éthique n'a pas encore trouvé dans notre pays (à quelques rares exceptions près) sa traduction académique.

Vigilance et prise en compte des besoins

Il est temps que nos universités se réveillent. Le projet triangulaire en est une occasion certaine, pour les sciences humaines en général et pour l'éthique tout particulièrement. Elles devraient saisir l'occasion de se profiler sur la scène académique et publique avec beaucoup plus de vivacité et de vitalité. Le temps des tours d'ivoire est révolu. *Sciences et Cité*, en mai 2001, concerne toutes les sciences, donc aussi les sciences sociales, les sciences humaines, l'éthique, la philosophie, la théologie. Il ne faudrait pas que cette manifestation apparaisse comme une chasse gardée des sciences de la nature ou de la médecine.

Certes, les montants qui pourront être alloués aux sciences sociales et humaines demeurent relativement modestes par rapport aux investissements conséquents requis dans les sciences de la nature et en médecine. Comme j'ai eu l'occasion de le répéter à plusieurs reprises dans nos débats internes de l'Université de Lausanne, la responsabilité des rectorats sera de veiller à l'équilibre entre les sciences humaines et les sciences de la nature et du vivant; cette vigilance devra aussi tenir compte des besoins en infrastructures (locaux, documentation, informatique) nécessaires pour que naisse une interdisciplinarité constante et sérieuse. ■

Vient de paraître: D. Müller et H. Poltier, *La dignité de l'animal. Quel statut pour les animaux à l'heure des technosciences?*, éd. Labor et Fides (collection Le champ éthique), Genève, 2000.

Réactions du Conseil d'Etat vaudois

Réponse à l'article «Le Conseil d'Etat opère un tri en bons et mauvais médias» (DP 1450).

QUELLE MOUCHE a donc piqué Albert Tille? Quel mauvais procès en absence de transparence et de communication essaie-t-il d'intenter au Conseil d'Etat vaudois? Car s'il est un gouvernement qui a développé et amplifié la communication, l'information et la transparence ces dernières années, c'est bien le Conseil d'Etat vaudois. Voyez plutôt:

- Dès 1996, mise en place d'une politique d'information et de communication basée sur la transparence et l'ouverture avec renversement de la règle du secret qui prévalait jusque là remplacée par le principe de la communication.

- Dès cette époque également, publication de toutes les mises en consultation cantonales et publication dans *La Feuille des avis officiels* de toutes les réponses aux consultations fédérales avec possibilité de les consulter sur Internet.

- Engagement de délégués départementaux à la communication et création du Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud.

- Envoi systématique à la presse et aux milieux intéressés de tous les communiqués de presse relatifs à l'action de l'Etat.

- Mise sur Internet de tous les documents relatifs aux grands projets de l'Etat ainsi que tout ce qui concerne l'information et la communication.

- Le 4 septembre 2000, mise en consultation du projet de Loi sur l'information et la communication du canton de Vaud.

Jamais les autorités vaudoises, qui appliquaient autrefois la logique du secret, n'ont été si ouvertes et n'ont autant développé le souci de renseigner le public.

Leur est-il pour autant interdit de prendre des dispositions pour que les conférences de presse soient organisées selon des critères professionnels et dans le respect de la déontologie journalistique? Car c'est de cela qu'il s'agit et uniquement de cela.

En pratiquant auparavant un système des plus larges, dépourvu de toute accréditation et de tout contrôle, l'Etat a vu certaines de ses conférences de presse dériver en débats contradictoires au mépris des usages de la profession, sur lesquels les perturbateurs se sont assis sans vergogne, transformant ce qui devait être une séance d'information en une foire d'empoigne. Une conférence de presse n'étant pas une arène, le Conseil d'Etat a voulu logiquement préciser les règles. Cela a été communiqué publiquement en décembre 1999 au Parlement par l'intermédiaire de Monsieur le conseiller d'Etat Philippe Biéler, qui a rappelé que ces manifestations étaient réservées aux médias reconnus comme tels et aux journalistes professionnels qui les re-

présentent. A quoi il convient d'ajouter que le contenu intégral des dossiers de presse est à disposition de chacun sur Internet sitôt la conférence de presse terminée. Il n'y a donc rien de caché à ce sujet, contrairement à ce que semble dire M. Tille. Il est vrai que dans ce cadre, la pratique s'est quelque peu «cherchée», jusqu'à ce que soient trouvés un point d'équilibre et des critères satisfaisants: ceux-ci se traduisent par l'accès offert à une liste comportant nombre de médias divers, invités à dépêcher des journalistes RP. Les journaux régionaux «tout-public» peuvent envoyer des représentants n'ayant pas cette qualité.

Peut-être conviendra-t-il encore d'améliorer le système. Le Conseil d'Etat n'y est pas opposé a priori, mais a peine à concevoir que l'on puisse taxer de liberticides des mesures qui visent à conserver à la conférence de presse sa vocation première: mettre en présence un organisateur et des journalistes dans le cadre de rapports professionnels avec les médias.

Au plaisir de saluer à une prochaine conférence de presse le ou la journaliste qui représentera *Domaine Public*.

Claude Ruey, chef du Département des institutions et des relations extérieures du canton de Vaud

EXPO

Un musée à Vallon

DEUX MOSAÏQUES ROMAINES ont été mises à jour à Vallon (Fribourg) près d'Avenches. Elles sont de grande qualité et l'une, la Venatio (chasse), impressionne par la finesse esthétique de sa réalisation. Les fouilles de ce qui devait être la maison du contremaître d'une exploitation locale d'argile ont fourni un matériel assez riche pour que le musée construit à cette occasion permette au public non seulement de voir les mosaïques, mais de découvrir un peu de la vie quotidienne romaine: oh! combien parlent ces entraves de métal (pour un esclave?).

Au lendemain de l'inauguration, le premier public fut d'abord celui de la région. Ce qui frappait, c'était son attention et sa fierté, comme si ce passé

ressurgi lui donnait une dimension nouvelle, celle du bénéficiaire d'un héritage inattendu et culturel.

Nous étions quelques-uns à souhaiter que l'exposition nationale ne se fixe pas, pour un de ses sites, à Morat seulement, mais qu'elle jumelle Morat et Avenches: pour mettre en évidence les deux structures politiques qui ont marqué ce territoire, Helvétie et Confédération, et pour renvoyer notamment à un passé d'unité politique antérieure à la séparation des langues. Ces propositions n'entraient pas dans les schémas. Donc Mme Wenger a pu annoncer récemment, scoop, qu'à Morat on pourrait voir la reconstitution... de la bataille de Morat.

Allez donc à Vallon.

ag

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

André Gavillet (*ag*)

Roger Nordmann (*rn*)

Charles-F. Pochon (*cfp*)

Anne Rivier

Albert Tille (*at*)

Le Débat: Denis Müller

Composition et maquette:

Françoise Gavillet, Géraldine Savary

Responsable administrative:

Murielle Gay-Crosier

Impression: IAM SA, Renens

Abonnement annuel: 90 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

@abonnement e-mail: 70 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 / 312 69 10

Télécopie: 021 / 312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9

Site: www.domainepublic.ch

Madame Tissot et les ordinateurs

L'âge n'est pas une barrière pour qui veut franchir les portes de l'Internet.

– Madame Tissot, vous le faites exprès ou quoi? Je vous ai mis Google dans les Favoris. Le moteur de recherche, Madame Tissot. Ne me dites pas que vous avez déjà oublié ce qu'est un moteur de recherche. Je suis venu lundi passé, Madame Tissot.

Sylvain a beau être patient, il y a des jours où il préférerait ne pas avoir trop bon cœur. Surtout un vendredi, et à 19 heures par-dessus le marché. Cette brave vieille madame Tissot commence à lui courir sur le pistil. Il est bloqué là, à lui rabâcher la leçon. Que les grands-mères se mettent à l'ordinateur, Sylvain n'a rien contre. Il trouverait ça plutôt sympathique. Mais qu'elles le déplacent pour des brouilles, surchargé comme il l'est.

Le service après-vente, pourtant, Sylvain croyait avoir donné. Il avait espéré que ses nouvelles fonctions l'en dispenseraient à vie. Et bien non. Certains habitués ne veulent que lui, et personne d'autre. Théoriquement, contractuellement, il aurait le droit de refuser. Mais pour les très, très bons clients, Sylvain se doit d'obtempérer. La Direction ne comprendrait pas. Alors, il se débrouille. Se rattrape sur les congés.

Des débuts laborieux

Madame Tissot est une fidèle, une assidue, une véritable groupie. En cinq ans, elle lui a acheté trois ordinateurs complets, imprimante et scanner compris. Qu'elle a payés rubis sur l'ongle. Alors, à force de dépannages et de petites confidences, Sylvain s'est attaché à elle. Il l'aime bien. Il en a pitié. Elle est si seule. Plus de mari, plus d'héritier direct. Les week-ends, surtout, lui sont pénibles. Presque jamais de visites. Juste un de ses neveux «quand il lui tombe un œil, et pour l'argent... de ce côté-là, c'est vrai, je suis assez à l'aise». Et puis, Sylvain lui rappelle tellement Pascal, son fils unique, mort à trente ans, «un magnifique garçon, si gentil, si doux, votre portrait craché».

Au début, avec les deux premiers PC, Madame Tissot ne le dérangeait que trois ou quatre fois par mois. Et pour des raisons valables. Des bourdes monumentales. Elle transférait la totalité de sa comptabilité de ménage sur un logiciel inadapté, effaçait au lieu de co-

pier ou quittait ses programmes sans protocole. La machine plantait et Sylvain arrangeait les bidons. Elle l'appelaient «mon sauveur». Il était flatté, malgré lui. Elle lui refilait cinq francs de pourboire, il restait un peu plus que le temps qu'il lui facturait officiellement. Elle offrait le café, des biscuits. Il lui racontait des histoires d'informatique. Les luttes de Mac contre Microsoft, par exemple, elle avait l'air d'adorer ça. Elle se passionnait pour les récents développements de la branche. Se réjouissait follement à l'idée d'avoir Internet chez elle. Pour communiquer.

Le b.a ba de la profession

Si Sylvain avait su ce qui l'attendait, il ne lui aurait pas conseillé une bécaune plus puissante. Un Pentium III, 128 Mb de RAM (extension de la mémoire vive à 512 Mb possible) et 20 Mb de disque dur, la méga-bête. Meilleure que la sienne, un comble. Les choses n'avaient pas traîné. Un modem et un fournisseur d'accès plus tard, Madame Tissot était branchée.

Depuis qu'elle surfe sur la toile, elle lui téléphone un matin sur deux. Le réclame à corps et à cris, sous le moindre prétexte. Elle se plaint qu'Internet, c'est n'importe quoi, et ces forums de soi-disant discussion, une vaste escroquerie. Et qu'en plus, c'est trop lent, trop cher. Et que ça lui fatigue les yeux, à un point tel qu'elle a dû changer les verres de ses lunettes. En résumé, Madame Tissot est horriblement déçue. Sylvain, qui l'avait avertie, ne se sent coupable de rien. La prochaine fois qu'elle lui balance ses jérémiades, il se fâchera. L'enverra sur les roses.

Oui, mais voilà, Sylvain a «bon cœur», c'est ce qu'elle lui dit souvent. Alors, inlassablement, à chaque coup de fil, il lui répète qu'il ne s'occupe plus de la vente. Et, inlassablement, elle feint de s'en étonner :

– Comment ont-ils pu vous changer de secteur, avec les affaires que vous leur rapportiez?

– C'est moi qui l'ai demandé, Madame Tissot. Maintenant, j'ai mon propre atelier, un apprenti à former, on me fiche la paix.

Car vendre, Sylvain n'aimait pas. Appâter le chaland, le séduire, le baratiner jusqu'à ce qu'il craque, les simples

stratégies de base le rendaient malade. «En cas de problème technique, toujours et d'abord culpabiliser l'acheteur, c'est le b.a. ba de la profession, mon petit» lui serinait son supérieur. Ces pratiques agressives l'empêchaient de dormir. Il avait songé à quitter la boîte. Après tout, il était technicien, pas vendeur. Ses compétences étaient mal utilisées. Il était objectivement sous-estimé. Payé avec des élastiques. Alertées, les Ressources Humaines avaient soigneusement étudié son cas. Jugé élémentairement capable, très prometteur même, pas trop exigeant en termes de salaire, pas syndiqué, bref, considéré comme un investissement raisonnable, Sylvain avait été nommé responsable de la maintenance du parc informatique. Et augmenté.

Plus une minute à lui. Mais quelle indépendance, et quelles satisfactions: secrétaires, téléphonistes, responsables, dirigeants, il les a tous dans la poche. On l'accueille partout comme le Messie: les avaries, les fausses manœuvres, il n'y a que lui qui puisse y remédier rapidement. Son nouveau chef est très cool, genre californien Silicon Valley. Beaucoup trop occupé à inventer des logiciels révolutionnaires pour se pencher avec lui sur les problèmes pratiques du quotidien d'une PME.

– Désolé, Madame Tissot, cette heure-là, je suis forcé de vous la compter au prix fort. Moi, ça m'est égal, mais si vous continuez, vous allez finir par vous ruiner.

– Au diable l'avarice, jeune homme. Tenez. Et voici vingt francs pour vous. Vous êtes monté en grade. Chez moi aussi, vous voyez. Anne Rivier

Tour de piste

REMARQUÉES DANS LA vitrine d'un libraire deux parutions récentes: *Vom Service Public zum Service au Public* avec comme sous-titre (trad.) «Gouvernement et administration en route vers l'avenir», édition NZZ. A signaler aussi, *Moderisation du statut de la fonction publique. Opportunité et barrières pour une nouvelle gestion publique*, édité cette fois-ci par l'Office fédéral du personnel. cfp